



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8

Présents :

Mme Sandra HÄHLEN, maire, Mme Virginie FALCINELLA-GILLARD, M. Georges MONNIER, Mme Audrey WEST-LAMY, Mr Yves CHALUMEAU, adjoints
Mme Emilie DACLIN, M. Guy TONNAIRE, Mme Claudine MILLER, Mme Sandrine DEBRAND, M. Benoit RATTE, M. Sylvain GONI SAN MARTIN, M. Michel ROCHET, M. Daniel FERNIOT

Absents :

Mme Anne LE GUIRIEC-ROY, Mme Jocelyne GENELETTI donne pouvoir à M. Daniel FERNIOT

Mme Virginie FALCINELLA-GILLARD est nommée secrétaire.

L'ordre du jour est adopté.

Le compte -rendu de la séance du 21 mars 2023 est adopté.

Délibération n° 38-2023 DPU COUDERT/SCI COKA

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré,

- décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente de l'habitation située 11 Rue Gilbert Cuinet à Mouchard cadastrée AC 159 appartenant à Madame Dominique COUDERT.

Délibération n° 39-2023 TRAVAUX DU GYMNASE ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Madame le Maire rappelle que la commune a lancé une nouvelle consultation pour les travaux de rénovation du gymnase suite au lot n° 4 menuiseries intérieures déclaré infructueux.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 11 avril 2023 à 19h.

Après lecture du rapport de vérification des offres effectué par Catherine BOUHAND, architecte, la commission propose au conseil de retenir l'entreprise Meugin pour un montant de 61 783,86 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de retenir l'entreprise désignée ci-dessus pour le lot 04
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document se rapportant au marché de travaux.

Délibération n° 40-2023 SUBVENTION 2023 PRÉVENTION ROUTIÈRE

Madame le Maire explique que l'association Prévention Routière est partenaire auprès du Ministère du Sport au niveau du Savoir Rouler A Vélo (SRAV). Le passage de la piste d'éducation routière permet aux enfants de valider les blocs 1 et 2 du programme. L'achat et l'entretien des matériels, les frais de déplacement sont totalement à la charge de l'association. Pour maintenir la pérennité du dispositif, l'association demande une participation de la commune de 150 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de verser une subvention de 150 € à la Prévention Routière au titre de l'année 2023.
- autorise Mme le Maire à mandater ladite subvention.

Délibération n° 41-2023
SUBVENTION 2023 PANIER ARBOISIEN

Madame le Maire explique que le panier arboisien géré par l'unité locale de la Croix Rouge Française a aidé 16 familles pour 42 personnes sur la commune pour l'année 2022. Leur action consiste à distribuer de l'aide alimentaire aux familles sur attestation des services sociaux après étude de leurs dossiers et suivant leur « reste à vivre ». L'association sollicite la commune pour une aide financière afin de couvrir leurs frais de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de verser une subvention de 300 € au Panier Arboisien au titre de l'année 2023.
- autorise Mme le Maire à mandater ladite subvention.

Délibération n° 42-2023
SUBVENTION 2023 RESTOS DU COEUR

Madame le Maire explique que « les Restos du Cœur » est une association loi de 1901, reconnue d'utilité publique, sous le nom officiel de « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur ». Ils ont pour but d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes. Une aide financière pourrait leur être apportée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de verser une subvention de 300 € aux Restos du Cœur au titre de l'année 2023.
- autorise Mme le Maire à mandater ladite subvention.

Délibération n° 43-2023
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DE LA CCVA

Mme le maire informe que la CCVA (Communauté de Commune du Val d'Amour) a adressé son rapport d'activités 2022.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- prend acte du rapport d'activités de la CCVA (Communauté de Commune du Val d'Amour) pour l'exercice 2022.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Mme le Maire informe que la commission communale de révision des listes électorales arrive à échéance cette année. Les règles qui régissent la constitution des commissions est la suivante :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le + grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission
- 2 conseillers municipaux appartenant à la 2^{ème} liste ayant obtenu le + grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission

Il faut éventuellement le même nombre pour des suppléants.

Sont proposés à la Préfecture : MILLER Claudine, RATTE Benoit, LE GUIRIEC-ROY Anne titulaires, TONNAIRE Guy, DACLIN Emilie, GONI SAN MARTIN Sylvain suppléants, FERNIOT Daniel, GENELETTI Jocelyne titulaires, ROCHET Michel suppléant.

QUESTIONS DIVERSES – COMMUNICATIONS

Mme le Maire informe :

- Elections sénatoriales : L'élection de 3 délégués et de 3 suppléants aura lieu le 9 juin 2023.
- Foyer rural : Le foyer rural a déménagé le 21 avril 2023 dans le F2 situé au-dessus de l'école maternelle. Une convention de mise à disposition gratuite a été conclue. Des étagères ont été installées. Les fenêtres vont être changées et l'isolation des murs est programmée.
- Diagnostic réseaux électriques : Enedis va organiser la visite préventive du réseau électrique aérien. Pour ce faire des hélicoptères vont survoler la commune à basse altitude.
- Impôts : Les propriétaires ont l'obligation de déclarer leurs biens immobiliers sur impots.gouv.fr, rubrique « gérer les biens immobiliers » jusqu'au 30 juin 2023 inclus.
- Cadastre : Des travaux de mise à jour du cadastre auront lieu du 15 avril au 31 juillet 2023. Un géomètre expert va parcourir la commune pour faire des relevés de propriété.
- Vide-greniers : La commune a fait don de divers mobiliers et matériels d'école à l'association « Les P'tits Copeaux » qui la remercie vivement. M. Ferniot signale que des personnes se sont plaintes des voitures garées sur le trottoir. Mme le maire explique que le champ de foire n'a pas été ouvert car il y a des enfants qui vont y jouer. Les parkings n'étaient pas suffisamment signalés. A voir pour faire un marquage des emplacements à la craie.
- Exposition : Une exposition de peinture se déroule du 29 avril au 8 mai 2023 dans les caves de la mairie.
- Randonnée du Val d'Amour : Elle aura lieu le 14 mai 2023 à Cramans.
- CCAS : Le repas des aînés aura lieu le 14 janvier 2024. Des coupons réponse seront distribués aux aînés pour savoir s'ils veulent venir au repas ou s'ils préfèrent un colis.
- Fleurissement : Une réunion aura lieu le 24 mai 2023 à 9h aux services techniques. Le choix des fleurs se portera sur des vivaces pour limiter l'arrosage.
- CNI-passeports : Les cartes d'habilitation sont opérationnelles. Attendre l'aval de l'ANTS pour la mise en route du dispositif. Voir avec la commune de Mont-sous-Vaudrey pour la formation.
- Policier municipal : Le poste ne sera pas mutualisé avec la CCVA car il faudrait transférer les pouvoirs de police. Le poste sera publié sur le site « emploi territorial ». La grille du régime indemnitaire sera étudiée au prochain conseil municipal. Des candidatures spontanées ont été reçues en mairie suite à l'article paru dans « Le Progrès ».
- Cérémonie du 8 mai : Elle aura lieu à Mouchard à 10h. Le verre de l'amitié sera servi à la salle des fêtes.
- Conseil d'école : Le nombre d'élèves est stable. Un intervenant musical a animé un atelier et le spectacle a été présenté aux parents. Les sorties d'hiver ont été annulées par manque de neige. D'ici fin juin toutes les classes seront allées voir 3 films. L'USEP a organisé une course d'orientation avec les classes de Mouchard et de Salins Les Bains. Plusieurs intervenants ont animé des ateliers grâce à l'association « Les P'tits copeaux » (escrime, foot, tennis, faute et flore à la fontaine du bas).
- Syndicat mixte Doubs-Loue : Le syndicat met en œuvre des travaux d'amélioration des berges et ruisseaux. Le réaménagement de la Larine fait partie du programme.
- Mme Daclin demande quel rôle peut avoir un conseiller municipal lorsqu'il constate des incivilités. Mme le Maire informe que les conseillers n'ont pas de pouvoir de police. Plus tard, la solution sera de faire intervenir le policier municipal par le biais du maire.
- Fontaine du bas : M. Monnier informe qu'un nettoyage de la fontaine du bas va être organisé avec M. Tonnaire un matin avec casse-croûte. Reste à choisir une date. Tous les bénévoles seront les bienvenus.
- Mme Daclin demande si l'on pourrait nettoyer la fontaine en face de la mairie.

- Aménagement du champ de foire : En concertation avec l'atelier Zou qui mène le projet, un groupe de travail constitué d'habitants de la commune va être constitué. Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres pour l'inscription.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h07.

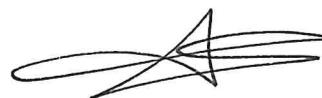
Le secrétaire de séance



Virginie FALCINELLA-GILLARD



le Maire



Sandra HÄHLEN